

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2023

RENDRE OBLIGATOIRE LE PAVOISEMENT DES DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN
SUR LE FRONTON DES MAIRIES - (N° 1011)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par

M. Boucard, M. Brigand, M. Viry, Mme Louwagie, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Seitlinger,
M. Bazin et Mme Gruet

TITRE

Après le mot :

« pavoisement »,

rédiger ainsi la fin du titre de la proposition :

« du drapeau français sur le fronton des mairies et des casernes de gendarmerie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à rendre obligatoire le pavoisement du drapeau français sur la façade des mairies et des casernes de gendarmerie uniquement.